

Obligations vertes

Utilisation du produit des obligations pour financer des projets qui répondent à des objectifs environnementaux clés



En quoi consistent les obligations vertes?

Les obligations vertes visent à mobiliser des capitaux et à investir dans des projets nouveaux et existants qui présentent des avantages environnementaux. Elles sont semblables aux obligations de sociétés ordinaires et devraient, dans la mesure du possible, respecter les principes relatifs aux obligations vertes ainsi que les exigences réglementaires locales.

Ces principes sont des **lignes directrices volontaires** qui recommandent la transparence et la divulgation et favorisent l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes en précisant l'approche relative à l'émission d'obligations vertes. Ces lignes directrices renseignent les émetteurs sur les **éléments clés du lancement d'une obligation verte crédible**; aident les investisseurs en veillant à la disponibilité des renseignements nécessaires à l'évaluation des répercussions environnementales de leurs placements dans des obligations vertes; aident les preneurs fermes en orientant le marché vers des déclarations standards qui faciliteront les opérations.

À titre d'agent de structuration d'obligations vertes, la HSBC prodigue des conseils sur la conception d'un cadre de référence pour les obligations vertes, accorde son soutien à l'élaboration du programme permanent et contribue à la réussite de l'émission.

Pourquoi utiliser les obligations vertes?



Réputation :

Acquérir une réputation favorable et une valeur de marque positive en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



Tarifification fixe :

Le marché des obligations vertes s'est développé sur la base d'un prix fixe, où le prix des obligations est le même que celui des obligations ordinaires.

Les prix sont fixes parce que le profil de crédit des obligations vertes est le même que celui d'autres obligations offertes par les mêmes émetteurs.



Financement de votre stratégie de placement durable :

Financer les projets verts admissibles qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux internationaux, y compris (sans s'y limiter) l'Accord de Paris, les objectifs de développement durable, les objectifs environnementaux de l'UE, etc.

Quels sont les principaux avantages?

- 1 Diversification des investisseurs :** Attirer un bassin d'investisseurs plus vaste, avec des investisseurs en obligations vertes attirés et des investisseurs axés sur le développement durable et l'investissement responsable qui n'ont peut-être pas pensé à vous auparavant, mais qui seraient intéressés par vos obligations vertes.
- 2 Faire preuve de leadership en matière de développement durable :** Souligner la force de votre programme de développement durable aux investisseurs et améliorer vos cotes ESG.
- 3 Potentiel de rendement supérieur :** La tarification est conforme à celle des obligations ordinaires ou légèrement supérieure. Les obligations vertes sont moins volatiles que les obligations non vertes en période de stress.

Comment fonctionnent les obligations vertes?

Les clients qui disposent d'un bassin suffisant d'actifs verts admissibles conformément à une solide stratégie de développement durable/décarbonisation sont admissibles :

Secteurs

Tous les secteurs (entités souveraines, organismes supranationaux et agences [SSA], services aux sociétés, groupe établissements financiers [GEF]) et toutes les régions peuvent être admissibles.

Cadre de travail

Créer un cadre complet pour les obligations vertes, conformément aux principes relatifs aux obligations vertes (détails ci-dessous).

Examen

Demander un examen externe indépendant pour votre cadre d'obligations vertes.

Lancement

Mettre en place l'opération et l'exécuter.

Production de rapports

Rendre compte annuellement de l'affectation et de l'incidence de l'obligation.

Pour respecter les exigences des principes relatifs aux obligations vertes, les quatre aspects suivants doivent être abordés et divulgués dans un document public sur le cadre pour les obligations vertes :

- 1 **Déterminer l'utilisation du produit** : Déterminer les catégories de projets provenant de la liste des projets verts admissibles suggérés.
- 2 **Processus de sélection et d'évaluation des projets** : Déterminer les critères d'admissibilité, démontrer le processus de sélection et d'évaluation, définir la structure de gouvernance, les objectifs environnementaux et les exclusions.
- 3 **Gestion du produit** : Déterminer la méthode d'affectation des fonds à partir du produit net des obligations.
- 4 **Production de rapports** : S'engager à produire un rapport public annuel, au moins jusqu'à l'affectation complète des fonds, et démontrer que le rapport a été produit de façon indépendante.

Quels types de projets sont admissibles (exemples représentatifs)?



Énergie renouvelable, y compris le stockage et les réseaux intelligents



Bâtiments écologiques



Prévention et contrôle de la pollution, y compris la réduction des émissions atmosphériques et le contrôle des gaz à effet de serre



Produits adaptés à l'économie circulaire; technologies et processus de fabrication écoénergétiques



Transport écologique



Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols



Efficacité énergétique



Préserver la biodiversité terrestre et aquatique



Adaptation au changement climatique



Prévention et réduction du gaspillage et recyclage; valorisation énergétique des déchets; produits dérivés de déchets



Gestion durable de l'eau et des eaux usées



Pratiques d'élevage durable; intrants agricoles climato-intelligents (p. ex., protection des cultures)

Vous voulez en savoir plus?

Communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC pour en savoir plus sur les occasions offertes par les obligations vertes afin de répondre aux besoins de votre entreprise ou consultez le site <https://www.business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance/transition-to-net-zero>.

Vous trouverez une définition détaillée et une explication des principes relatifs aux obligations vertes ici :

www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/

Publié en septembre 2021

© Banque HSBC Canada, 2021. Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée, distribuée ou transmise sans l'autorisation écrite préalable de la Banque HSBC Canada.

Ce document est publié par la Banque HSBC Canada (la «HSBC») à titre de référence et d'exemple seulement. Il ne saurait constituer une offre ou un conseil d'achat ou de participation à une opération avec la HSBC ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées. De plus, certains produits et services offerts par la HSBC et ses filiales et sociétés affiliées sont assujettis à une approbation de crédit.

Le présent document comprend de l'information provenant de tiers que la HSBC juge fiable, mais qu'elle n'a toutefois pas soumise à une vérification indépendante. Tous les renseignements contenus dans ce document (entre autres sur les produits, les conditions, les prix, les prévisions, les influences du marché et la politique de la HSBC) peuvent être modifiés de temps à autre sans que la HSBC soit obligée de vous en aviser. La promotion et la vente de ces produits sont assujetties à la réglementation locale dans chaque territoire.

La HSBC veille à ce que les renseignements contenus dans ce document soient à jour, exacts et complets à la date de publication, mais ne peut le garantir et, par conséquent, ne fait aucune déclaration (explicite ou implicite) à cet effet. La HSBC n'assume aucune responsabilité – exclue par ailleurs dans toute la mesure permise par la loi – pour toute perte directe ou indirecte découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de la confiance qui leur est accordée par une personne. Il vous incombe d'effectuer votre propre évaluation des produits mentionnés dans ce document. La HSBC vous recommande, avant de prendre toute décision ou mesure qui pourrait avoir une incidence sur vous ou votre entreprise, de consulter des professionnels compétents pour obtenir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres qui sont appropriés.

«HSBC» est une marque de commerce de HSBC Holdings plc, utilisée par la HSBC et ses sociétés affiliées en vertu d'une licence.